

<https://snes-aude.fr/spip.php?article321>



# Stage de formation syndicale : Agir collectivement dans son établissement

- Formation syndicale - Stages -



Date de mise en ligne : samedi 13 décembre 2025

---

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

---

### **Comment résister à la demande de faire toujours plus avec toujours moins ?**

- Un point sur les moyens au niveau départemental : DGH, baisse des effectifs, perte de divisions, postes supprimés ou partagés, baisse des dotations pédagogiques des collectivités territoriales...
- EVARS, égalité fille-garçon, développement durable, santé mentale : des dispositifs dans nos mandats mais sans moyens supplémentaires.
- Avoir conscience des injonctions contradictoires et s'en protéger...

### **Quels rapports individuels et collectifs à nos hiérarchies ?**

- Résister aux attaques contre la liberté pédagogique
- Les ORS de chacun-e, les missions de chacun-e et les emplois du temps qui doivent protéger
- Le devoir de loyauté : à qui, à quoi, une agent-e de l'État doit-il obéir ? Maintenant... et si l'extrême droite arrivait au pouvoir ?

### **Stage de formation syndicale : un droit à utiliser !**

Participer à des stages de formation syndicale donne droit à une autorisation d'absence sans perte de traitement ni rattrapage d'heures.

Organisé par le SNES-FSU 11 sous l'égide de l'IRHSES (organisme de formation agréé), ce stage est ouvert à tous les agents publics, syndiqué.es ou non, titulaires ou non-titulaires, aux enseignant.es, Psy-EN, CPE, AED, AESH, dans la limite de 12 jours par an et par personne de formation syndicale.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés aux syndiqué.es.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

[Remplissez une demande de congé de formation syndicale](#) au moins un mois avant la date du stage, **soit AVANT LE 12 janvier 2026** et confirmez-nous votre participation [par mail](#).